

Avis public
Demande de dérogation mineure

À tous les contribuables de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, avis est, par la présente, donné par la greffière :

- Que le conseil municipal sera saisi, lors de la séance ordinaire du 22 janvier 2018, à 19 h, au bâtiment de services du parc des Saphirs, situé au 175, rue Kildare, de la nature et de l'effet d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble ci-dessous mentionné :

1. Propriété sise au 275, chemin du Moulin (composé du lot 375-1)

Le but de cette demande est de rendre réputé conforme l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée située à 2,77 mètres de la ligne avant de propriété au lieu d'au moins 7,62 mètres, et ce, tel que précisé à l'article 4.5.1 du *Règlement 455-04 - Règlement de zonage* (grille de zonage pour la zone HA-3).

- Dans le cas où le conseil municipal déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière, ainsi approuvée par le conseil municipal, sera réputée conforme à la réglementation d'urbanisme de la Ville;
- Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les faisant parvenir, par écrit, à la greffière, avant la tenue de la séance ordinaire, ou en se présentant à cette séance ordinaire pour faire valoir ses objections verbalement.

Fait à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 19^e jour de décembre de l'an 2017.

La greffière
Maude Simard, avocate